

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 février 2021

FISCALITÉ DES DROITS DE SUCCESSION ET DE DONATION - (N° 3409)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 42

présenté par
M. Hetzel, M. Breton et M. Reiss

ARTICLE 5

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de suppression de l'article 5.